

Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en février 1937

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **16 (1936)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

AGENDA FIDUCIAIRE

TABLEAU DES DÉCLARATIONS A SOUSCRIRE EN FÉVRIER 1937

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10.....	Versement des cotisations des salariés congédiés ou partis au cours du mois de janvier et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Versement des cotisations de janvier.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel; paiement de cet acompte.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Impôt sur les coupons de valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etats étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1 ^{er} au 10.....	Taxes à la production créées en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires : pour tous les produits qui y sont soumis.	Recette des Contributions indirectes (A Paris : Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 10.....	Impôt sur les transports par voie de navigation (lorsque les entrepreneurs sont en compte avec le Trésor).	Recette des Contributions indirectes.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les loueurs de bureaux meublés : Dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui pour chacun des locataires d'une somme égale à 25 % du prix de la location.	Perception.
Du 1 ^{er} au 15.....	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1 ^{er} au 28.....	Taxe sur le chiffre d'affaires (paiement sur montant réel du mois précédent ou paiement des acomptes provisionnels) (1).	Recette des Contributions indirectes.
Du 1 ^{er} au 28.....	Déclaration des revenus soumis à l'impôt cédulaire sur les bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, occupations et exploitations lucratives dont les revenus ne sont pas soumis à un autre impôt cédulaire).	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1 ^{er} au 28.....	Pour les entreprises exerçant une profession industrielle ou commerciale dont le bilan est clos avant le 1 ^{er} décembre. Déclarations pour impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, taxe d'apprentissage.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1 ^{er} au 28.....	Pour les assujettis autres que les commerçants pouvant souscrire leurs déclarations de bénéfices en mars : Déclaration relative à l' impôt général sur le revenu et signes extérieurs. Déclaration des biens à l'étranger. Déclaration des charges de famille.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1 ^{er} au 28.....	Impôt sur les bénéfices agricoles (dénonciation du forfait).	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1 ^{er} au 28.....	Contributions directes établies au titre d'années antérieures par voie de rôles mis en recouvrement en janvier 1937. Paiement de la totalité.	Recette Perception.
Du 25 au 28.....	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement.

(1) A Paris : du 1^{er} au 10 : lettres A à F,
du 11 au 18 : lettres G à P,
du 19 au 26 : lettres Q à Z.

AGENDA FIDUCIAIRE

TABLEAU DES DÉCLARATIONS A SOUSCRIRE EN MARS 1937

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10.....	Versement des cotisations des salariés congédiés ou partis au cours du mois de février et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations.. Versement des cotisations de février.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel; paiement de cet acompte.	Assurances sociales.
Du 1 ^{er} au 10.....	Impôt sur les coupons de valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1 ^{er} au 10.....	Taxe unique sur les charbons, sur les produits résineux et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris : Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les loueurs de bureaux meublés : Dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 % du prix de la location.	Bureau de la Perception.
Du 1 ^{er} au 10.....	Pour les compagnies d'assurances : taxes d'enregistrement et de timbre pour le quatrième trimestre 1936.	Bureau de l'Enregistrement.
Du 1 ^{er} au 15.....	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...).	Bureau de l'Enregistrement.
Du 1 ^{er} au 31.....	Taxe unique à la production de 6 % ou taxe sur le chiffre d'affaires de 2 %. Paiement sur montant réel du mois précédent ou paiement des acomptes provisionnels (2).	Recette des Contributions indirectes (A Paris : Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 31.....	Contributions directes établies au titre d'années antérieures par voie de rôles mis en recouvrement en février 1927; paiement de la totalité.	Recette Perception.
Du 1 ^{er} au 31.....	Déclaration par les bénéficiaires des revenus encaissés à l'étranger sur valeurs mobilières étrangères non abonnées et créances.	Bureau de l'Enregistrement :
Du 1 ^{er} au 31.....	Pour les entreprises industrielles ou commerciales communiquant leur comptabilité dont le bilan a été dressé dans le courant du mois de décembre 1936, déclarations pour : Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux; Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires; Taxe d'apprentissage.	Contrôleur des Contributions directes.
Du 1 ^{er} au 31.....	Pour les commerçants admis à souscrire leurs déclarations de bénéfices en mars, déclarations : Impôt général sur le revenu et signes extérieurs; Charges de famille.	Contrôleur des Contributions directes du domicile.
Du 25 au 31.....	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...).	Recette de l'Enregistrement.

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les 10 jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

(2) A Paris : du 1^{er} au 10 : lettres A à F,
du 11 au 18 : lettres G à P.
du 19 au 26 : lettres Q à Z.

(Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision.)